

Commune de Reiningue
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 DECEMBRE 2025**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

Présents :

Les Adjoints : Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

Les Conseillers municipaux : Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Joseline VOGEL, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS

Absents excusés et non représentés : François DIETSCH

Absents : Didier GAG, Coralie BATTAGLIA

Ont donné procuration : Francis KOLB à Joseline VOGEL, Claude JAUFFRET à Denis BOEGLIN, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

Secrétaire de séance : Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal réuni le 25 novembre 2025.

ENTRÉ le
22 DEC. 2025
Sous-Préfecture de Mulhouse

Transmis à la Sous-Préfecture
Reiningue, 17 décembre 2025
Alain LECONTE



Commune de Reiningue
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 16 DECEMBRE 2025

**2.1 Gestion de la forêt
communale : état
prévisionnel des coupes
2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

Présents :

Les Adjoints : Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

Les Conseillers municipaux : Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Joseline VOGEL, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS

Absents excusés et non représentés : François DIETSCH

Absents : Didier GAG, Coralie BATTAGLIA

Ont donné procuration : Francis KOLB à Joseline VOGEL, Claude JAUFFRET à Denis BOEGLIN, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

Secrétaire de séance : Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

ENTRÉ le
22 DEC. 2025
Sous-Préfecture de Mulhouse

Pour 2026, il est proposé d'effectuer des coupes dans les parcelles n°14-17-18-20, en sus des reports de coupes prévues et non effectuées en 2025 (parcelles 27 à 29).
Quelques chablis selon le contexte sanitaire seront également exploités sur l'ensemble de la forêt.

Bilan : 1050 m³ estimés à exploiter.

Nb : il est prévu d'exploiter environ 1 000 m³/an (correspondant à l'accroissement de la forêt).

Estimation financière :

- 59 000 € de recettes brutes issues de vente de bois
- 27 910 € de dépenses HT (pour les prestations de bûcheronnage, de débardage, et de maîtrise d'œuvre ONF)
- Soit 31 090 € de bénéfice HT

Remarque : compte-tenu du montant de recettes les années précédentes, les dépenses et recettes sont dorénavant assujetties à la TVA qu'il conviendra de déduire tant en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré, que le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

ACCEPTE la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied ;

APPROUVE le programme des coupes 2026

DONNE son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés ou dans le cadre d'une vente groupée ;

S'ENGAGE à inscrire les différents montants en dépenses nécessaires et en recettes prévisionnelles au budget primitif de l'exercice 2026.

Transmis à la Sous-Préfecture
Reiningue, 17 décembre 2025

Alain LECONTE

ENTRÉ le

22 DEC. 2025

Sous-Préfecture de MULHOUSE



Commune de Reiningue
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 16 DECEMBRE 2025

**2.2 Gestion de la forêt
communale : état
d'assiette des coupes
2027**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

Présents :

Les Adjoints : Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

Les Conseillers municipaux : Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Joseline VOGEL, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS

Absents excusés et non représentés : François DIETSCH

Absents : Didier GAG, Coralie BATTAGLIA

Ont donné procuration : Francis KOLB à Joseline VOGEL, Claude JAUFFRET à Denis BOEGLIN, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

Secrétaire de séance : Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

ENTRÉ le
22 DEC. 2025
Sous-Prefecture de Mulhouse

L'adoption de ce document permet d'autoriser l'ONF à marteler (marquer) des arbres qui seront exploités lors de l'hiver 2026/2027.

Il est proposé de marteler les parcelles 2c -17b -22- 23 – 24 en lieu des parcelles 11 et 17.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

ACTE l'état d'assiette prévisionnelles des coupes de l'année 2027 ;

Transmis à la Sous-Prefecture
Reiningue, 17 décembre 2025
Alain LECONTE




Commune de Reiningue
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 DECEMBRE 2025**

**2.3 Gestion de la forêt
communale : programme
d'action 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

Présents :

Les Adjoints : Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

Les Conseillers municipaux : Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Joseline VOGEL, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS

Absents excusés et non représentés : François DIETSCH

Absents : Didier GAG, Coralie BATTAGLIA

Ont donné procuration : Francis KOLB à Joseline VOGEL, Claude JAUFFRET à Denis BOEGLIN, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

Secrétaire de séance : Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

ENTRÉ le

22 DEC. 2025

Sous-Préfecture de Mulhouse

Il s'agit de la proposition des travaux sylvicoles ou d'infrastructures pour permettre un bon entretien pérenne de la forêt.

Les travaux proposés sont situés sur les parcelles suivantes :

- Entretien des cloisonnements sylvicoles : 16-19-22-23-24
- Intervention en futaie irrégulière en parcelles n° 7-12-22
- Dégagement de plantation ou semis artificiel en parcelles n°16-19
- Nettoiemnt-dépressage manuel : parcelles n°19 -28 - 29

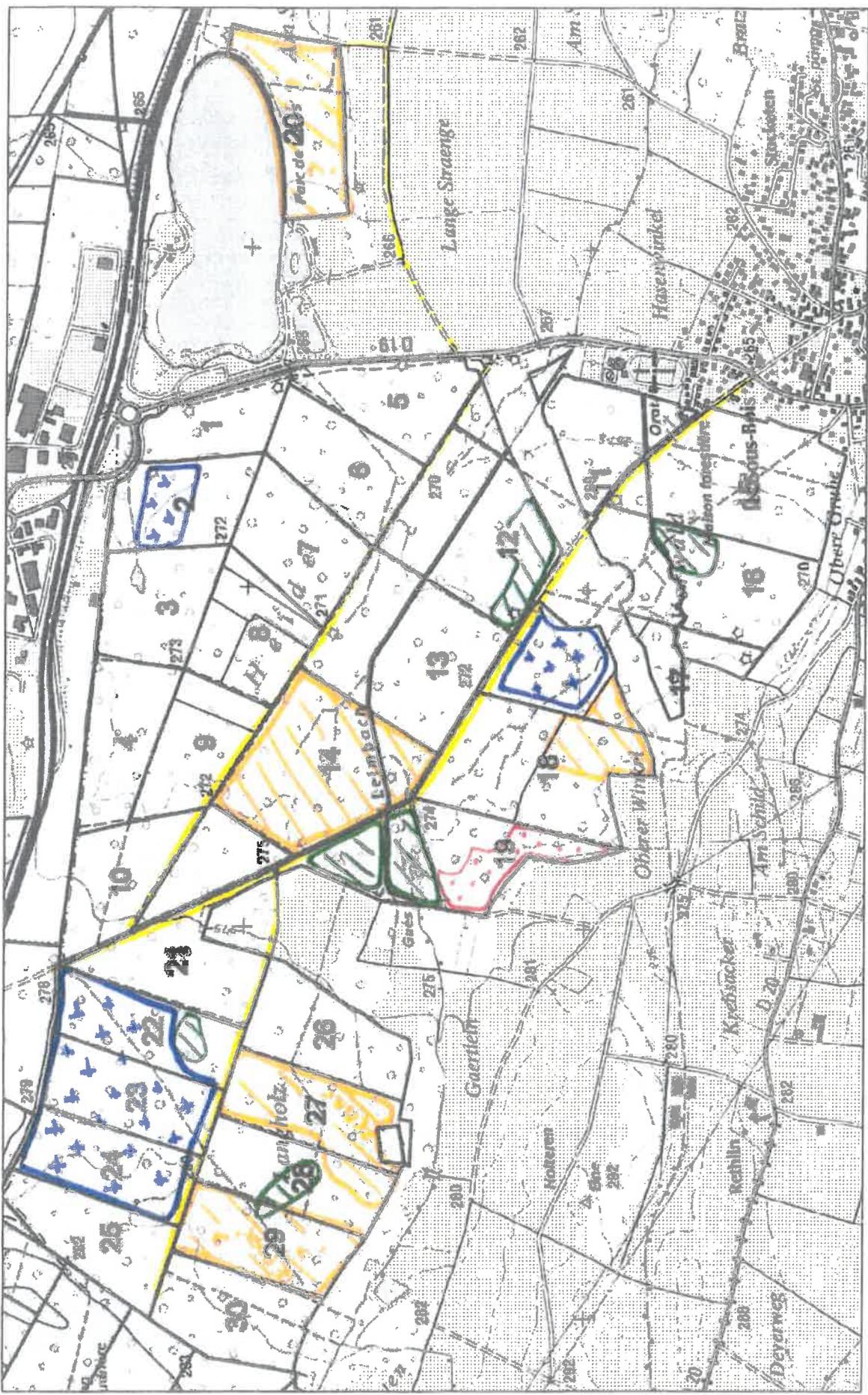
En outre est prévue la prestation de matérialisation des lots de bois de chauffage pour 2026.

Coût total estimé : 8 160.00 € HT (honoraires de l'ONF compris)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix
APPROUVE le programme d'action 2026 tel que présenté ;

Transmis à la Sous-Préfecture
Reiningue, 17 décembre 2025
Alain LECONTE





Comptentaires 5

Comptentaires 3

= Etat Aristique

Estatística 2

Estatística 2

SIGN / ONF Toute

reproduction interdite

Echelle : 1 : 16000

Commune de Reiningue
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 16 DECEMBRE 2025

**3. Adhésion au
groupement de
commandes conduit par
la Régie de l'Eau de m2A
pour les prestations de
vérification et
maintenance préventive
des appareils de lutte
contre l'incendie**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

Présents :

Les Adjoints : Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

Les Conseillers municipaux : Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Joseline VOGEL, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS

Absents excusés et non représentés : François DIETSCH

Absents : Didier GAG, Coralie BATTAGLIA

Ont donné procuration : Francis KOLB à Joseline VOGEL, Claude JAUFFRET à Denis BOEGLIN, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

Secrétaire de séance : Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

ENTRÉ le

22 DEC. 2025

Sous-Préfecture de Mulhouse

Conformément à l'article L.5211-4-4 du code général des collectivités territoriales, m2A est compétente depuis mai 2024, pour « mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement »

A ce titre, il est proposé aux communes intéressées de constituer un groupement de commande relatif à « la Vérification des appareils de lutte contre l'incendie », quand bien même ces prestations ne relèvent pas d'une compétence de m2A.

Dans le cadre de son pouvoir de police général et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le maire de chaque commune a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment des appareils de lutte contre l'incendie comprenant les poteaux, bouches et bornes incendie.

Règlementairement, la commune doit obligatoirement prendre en charge un contrôle des appareils de lutte tous les 3 ans.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour les prestations de vérification, de maintenance préventive et de référencement des poteaux incendie, il a été proposé à l'ensemble des communes de m2A de rejoindre un groupement de commande afin de réaliser une procédure commune de mise en concurrence.

33 communes du territoire m2A ont répondu à la demande et seront membres du groupement : Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn le Bas, Wittelsheim, Zillisheim, Zimmersheim

A noter que la commune de Wittelsheim a conclu un contrat avec l'entreprise SUEZ jusqu'au 31 octobre 2028 pour les prestations similaires à l'objet du présent groupement de commande. Elle prend part au groupement, mais ne bénéficiera des prestations ce dernier qu'à partir du 1^{er} novembre 2028.

Au vu des montants prévisionnels estimés des besoins pour l'ensemble des collectivités, un accord-cadre à bons de commande passés sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert sera nécessaire.

Les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions de passation des marchés sont définies, conformément aux articles L. 2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé que la Régie de l'Eau m2A assure la fonction de coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, et de signer et notifier les accords-cadres.

Les bons de commandes seront conclus et exécutés par chacun des membres du groupement avec le ou les titulaires retenus par le groupement. Au vu du périmètre de prestations objet du contrat, un allotissement géographique est proposé.

L'accord-cadre à bons de commandes sera exécuté pour une durée de 2 ans, reconductible une fois pour une période de 2 ans, dans le cadre d'un montant minimum de 282 000 € HT et d'un montant maximum de 862 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- Approuve ces propositions,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

P.J. : - Projet de convention de groupement de commande

ENTRÉ le
22 DEC. 2025
Sous-Préfecture de Mulhouse

Transmis à la Sous-Préfecture
Reiningue, 17 décembre 2025

Alain LECONTE




**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES AVEC COORDONNATEUR
POUR DES PRESTATIONS DE VERIFICATION ET DE MAINTENANCE
PREVENTIVE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
(Articles L. 2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique)**

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par M. Fabian JORDAN,
Président de la Communauté d'Agglomération « MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION », en vertu d'une décision du 18 juillet 2020,

et

La Commune de Baldersheim, représentée par Monsieur le Maire,
Pierre LOGEL, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Bantzenheim, représentée par Monsieur le Maire,
Roland ONIMUS, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Battenheim, représentée par Monsieur le Maire,
Maurice GUTH, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Berrwiller, représentée par Monsieur le Maire,
Fabian JORDAN, en vertu d'une délibération en date du

ENTRÉ le

22 DEC. 2025

Sous-Préfeture de Mulhouse

et

La Commune de Bruebach, représentée par Monsieur le Maire,
Gilles SCHILLINGER, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Brunstatt-Didenheim, représentée par Monsieur le Maire,
Antoine VIOLA, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Dietwiller, représentée par Monsieur le Maire,
Christian FRANTZ, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune d'Eschentzwiller, représentée par Monsieur le Maire,
Gilbert IFFRIG, en vertu d'une délibération en date du
et

La Commune de Feldkirch, représentée par Madame le Maire,
Nicole BLUMSTEIN, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Flanxlanden, représentée par Madame le Maire,
Francine AGUDO-PEREZ, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Galfingue, représentée par Monsieur le Maire,
Christophe BITSCHENE, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Habsheim, représentée par Monsieur le Maire,
Gilbert FUCHS, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Heimsbrunn, représentée par Monsieur le Maire,
Jean-Paul MOR, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune d'Illzach, représentée par Monsieur le Maire,
Jean-Luc SCHIDKNECHT, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Kingersheim, représentée par Monsieur le Maire,
Laurent RICHE, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Lutterbach, représentée par Monsieur le Maire,
Rémy NEUMANN, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Morschwiller-le-Bas, représentée par Madame le Maire, Josiane MEHLEN, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Mulhouse, représentée par Madame le Maire, Michèle LUTZ, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Niffer, représentée par Madame le Maire, Véronique MEYER, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Ottmarsheim, représentée par Monsieur le Maire, Jean-Marie BEHE, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Petit-Landau, représentée par Madame le Maire, Carole TALLEUX, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Pfastatt, représentée par Monsieur le Maire, Francis HILLMEYER, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Reiningue, représentée par Monsieur le Maire, Alain LECONTE, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Richwiller, représentée par Monsieur le Maire, Vincent HAGENBACH, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Riedisheim, représentée par Monsieur le Maire, Loïc Richard, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Rixheim, représentée par Madame le Maire,
Rachel BAECHTEL, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Ruelisheim, représentée par Monsieur le Maire,
Francis DUSSOURD, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Sausheim, représentée par Monsieur le Maire,
Guy OMEYER, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Staffelfelden, représentée par Monsieur le Maire,
Thierry BELLONI, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Steinbrunn-le-Bas, représentée par Monsieur le Maire,
Daniel HASSLER, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Wittelsheim, représentée par Monsieur le Maire,
Yves GOEPFERT, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Zillisheim, représentée par Monsieur le Maire,
Michel LAUGEL, en vertu d'une délibération en date du

et

La Commune de Zimmersheim, représentée par Monsieur le Maire, Philippe
STURCHLER, en vertu d'une délibération en date du

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour les prestations de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie (poteaux, bornes et bouches à incendie), il est proposé de constituer un groupement de commandes porté par la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) en vertu d'une compétence acquise par l'Agglomération de Mulhouse en mai 2024 pour le compte de 33 communes situées sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération, en application des articles L. 2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

A cet effet, il est décidé de conclure la présente convention constitutive du groupement.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes suivantes : Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn le Bas, Wittelsheim, Zillisheim, Zimmersheim, en vue de la passation d'un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les prestations de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie sur le territoire des communes susmentionnées .

Cette convention détermine les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions dans lesquelles l'accord-cadre va être passé et exécuté.

Article 2 : Objet de l'accord-cadre

La consultation, pour la conclusion de l'accord cadre à bons de commande sera passée selon l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, sur la base d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre a pour objet la réalisation de prestation de vérification et la maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie pour les membres du groupement.

Les besoins respectifs, pour 4 ans, des membres du groupement sont estimés comme suit :

	<i>Désignation</i>	<i>Minimum en € H.T</i>	<i>Maximum en € H.T.</i>
1	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Baldersheim	4 500 €	13 500 €
2	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Bantzenheim	4 500 €	13 500 €
3	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Battenheim	4 000 €	12 000 €
4	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Berrwiller	2 800 €	8 400 €
5	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Bruebach	2 250 €	6 750 €

	<i>Désignation</i>	<i>Minimum en € H.T</i>	<i>Maximum en € H.T.</i>
6	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Brunstatt-Didenheim	14 000 €	42 000 €
7	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Dietwiller	3 400 €	10 200 €
8	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Eschentzwiller	2 500 €	7 500 €
9	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Feldkirch	1 900 €	5 700 €
10	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Flaxlanden	3 500 €	10 500 €
11	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Galfingue	1 850 €	5 550 €
12	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Habsheim	9 000 €	27 000 €
13	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Heimsbrunn	4 250 €	12 750 €

	<i>Désignation</i>	<i>Minimum en € H.T.</i>	<i>Maximum en € H.T.</i>
14	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune d'Illzach	17 000 €	51 000 €
15	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Kingersheim	16 500 €	66 000 €
16	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Lutterbach	8 350 €	25 050 €

	<i>Désignation</i>	<i>Minimum en € H.T.</i>	<i>Maximum en € H.T.</i>
17	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Morschwiller-le-Bas	5 600 €	16 800 €
18	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Mulhouse	70 000 €	210 000 €
19	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Niffer	2 650 €	7 950 €
20	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Ottmarsheim	4 850 €	14 550 €
21	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Petit-Landau	2 100 €	6 300 €
22	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Pfastatt	10 850 €	32 550 €
23	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Reiningue	3 400 €	10 200 €
24	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Richwiller	5 650 €	16 950 €

	<i>Désignation</i>	<i>Minimum en € H.T.</i>	<i>Maximum en € H.T.</i>
25	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Riedisheim	14 050 €	42 150 €
26	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Rixheim	16 650 €	49 950 €
27	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Ruelisheim	4 700 €	14 100 €
28	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Sausheim	11 950 €	35 850 €
29	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Staffelfelden	3 000 €	9 000 €
30	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Steinbrunn-le-bas	1 600 €	4 800 €
31	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Wittelsheim	16 400 €	49 200 €
32	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Zillisheim	5 650 €	16 950 €
33	Prestations de vérification, la maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie – Commune de Zimmersheim	2 600 €	7 800 €
	TOTAL	282 000 € H.T	862 500 € H.T

A noter que le marché prévoira la possibilité de reconduire pour une période de 2 ans le marché passé la période des 2 ans.

Les prestations comprennent :

- La vérification et la maintenance préventive des hydrants, du robinet-vanne et des poteaux incendie
- Le marquage des zones de stationnement interdit qualifié de gênant (art. R31 du C.R. (Code de la Route))
- La fourniture et mise en place de plaques signalétiques
- Le référencement, marquage et cartographie des appareils de lutte contre l'incendie.

Article 3 : Fonctionnement du groupement

3.1 Durée

Le groupement de commandes est constitué à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, et ce jusqu'à la fin de l'exécution des contrats pour lesquels il est constitué.

3.2 Coordonnateur du groupement

Mulhouse Alsace Agglomération est désignée comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, il lui incombe de gérer les procédures de consultation.

En outre, le coordonnateur est chargé de signer et de notifier les contrats.

3.3 Pouvoir Adjudicateur

La coordinatrice désignée et ayant la qualité de pouvoir adjudicateur soumis au Code de la Commande Publique, est Mulhouse Alsace Agglomération.

3.4 Frais de fonctionnement du groupement

Mulhouse Alsace Agglomération, en tant que coordonnatrice du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment :

- les frais relatifs à la publication des avis d'appel public à la concurrence et des avis d'attribution
- les frais de reproduction de dossiers
- les frais d'envoi des dossiers.

Elle ne percevra aucune rémunération pour l'exécution des missions de coordonnateur.

Article 4 : Déroulement de la procédure de consultation

4.1 Etablissement du dossier de consultation

En tant que coordonnatrice, Mulhouse Alsace Agglomération est chargée de la rédaction des dossiers de consultation.

Les membres du groupement transmettent au coordonnateur toutes les informations nécessaires pour la préparation des dossiers de consultation.

4.2 Procédure choisie

Pour cet accord-cadre, la consultation est lancée sur le fondement d'un appel d'offres ouvert.

4.3 Commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres du groupement est celle du coordonnateur, à savoir la CAO de Mulhouse Alsace Agglomération.

4.4 Conclusion de l'accord-cadre

Le coordonnateur du groupement est chargé de signer les accords-cadres après désignation de l'attributaire, de les transmettre au contrôle de légalité puis de les notifier aux titulaires.

4.5 Exécution des accords-cadres

Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution des accords-cadres et des bons de commande.

4.6 Règlement financier

Chaque membre du groupement s'acquittera directement auprès du titulaire de l'accord-cadre concerné du montant des prestations réalisées à hauteur de ses besoins tels que précités, conformément aux stipulations de l'accord-cadre.

Article 5 : Adhésion au groupement de commandes

Il sera possible d'accepter de nouvelle adhésion au groupement de commandes en cours par une commune n'ayant pas manifesté son souhait d'adhésion initialement. Cela ne pourra bouleverser l'économie du contrat en cours. Le cas échéant le nouveau membre ne sera intégré qu'au marché suivant.

Article 6 : Retrait du groupement de commandes

Aucun des membres ne pourra se retirer du groupement de commandes pendant la durée de l'accord-cadre, à l'exception du cas de disparition totale du besoin.

Toutefois, chaque membre du groupement peut décider de se retirer du groupement à l'issue de la période de validité du marché, sous réserve d'en

informer la coordonnatrice par écrit au moins **deux (2) mois** avant la fin de l'accord-cadre.

La sortie fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé entre Mulhouse Alsace Agglomération et le membre concerné.

L'avenant précisera la date de prise d'effet de la sortie ainsi que les conséquences éventuelles sur les engagements en cours.

Le membre sortant demeure tenu de respecter les obligations contractuelles issues des bons de commande émis avant la date d'effet de son retrait.

Article 7 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet.

Article 8 : Règlement des litiges

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

Article 9 : Représentation en justice

Les membres du groupement donnent mandat au coordonnateur pour les représenter en raison de tout litige né de la passation des accords-cadres. En revanche, chacun des membres du groupement fait son affaire du règlement de litiges susceptibles d'apparaître entre le cocontractant et un ou plusieurs des membres du groupement lors de l'exécution des accords-cadres.

Article 10 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et de sa transmission au contrôle de légalité.

La présente convention est établie en 34 exemplaires originaux.

A Mulhouse, le

Pour Mulhouse Alsace Agglomération, L'Adjointe déléguée	Maryvonne BUCHERT
Pour la commune de Baldersheim, Le Maire	Pierre LOGEL
Pour la commune de Bantzenheim, Le Maire	Roland ONIMUS
Pour la commune de Battenheim, Le Maire	Maurice GUTH
Pour la commune de Berrwiller, Le Maire	Fabian JORDAN
Pour la commune de Bruebach, Le Maire	Gilles SCHILLINGER
Pour la commune de Brunstatt-Didenheim, Le Maire	Antoine VIOLA
Pour la commune de Dietwiller, Le Maire	Christian FRANTZ
Pour la commune d'Eschentzwiller, Le Maire	Gilbert IFFRIG
Pour la commune de Feldkirch Le Maire	Nicole BLUMSTEIN
Pour la commune de Flaxlanden Le Maire	Francine AGUDO-PEREZ
Pour la commune de Galfingue, Le Maire	Christophe BITSCHENE
Pour la commune de Habsheim, Le Maire	Gilbert FUCHS
Pour la commune Heimsbrunn, Le Maire	Jean-Paul MOR
Pour la commune d'Illzach, Le Maire	Jean-Luc SCHILDKNECHT

Pour la commune de Kingersheim, Le Maire	Laurent RICHE
Pour la commune de Lutterbach, Le Maire	Rémy NEUMANN
Pour la commune de Morschwiller-le-Bas, Le Maire	Josiane MEHLEN
Pour la commune de Mulhouse, Le Maire	Michèle LUTZ
Pour la commune de Niffer, Le Maire	Véronique MEYER
Pour la commune de Ottmarsheim Le Maire	Jean-Marie BEHE
Pour la commune Petit LANDAU, Le Maire	Carole TALLEUX
Pour la commune de Pfastatt, Le Maire	Francis HILLMEYER
Pour la commune de Reiningue, Le Maire	Alain LECONTE
Pour la commune de Richwiller, Le Maire	Vincent HAGENBACH
Pour la commune de Riedisheim, Le Maire	Loïc RICHARD
Pour la commune de Rixheim, Le Maire	Rachel BAECHTEL
Pour la commune de Ruelisheim, Le Maire	Francis DUSSOURD
Pour la commune de Sausheim, Le Maire	Guy OMEYER
Pour la commune de Staffelfelden, Le Maire	Thierry BELLONI
Pour la commune de Steinbrunn-le-Bas, Le Maire	Daniel HASSSLER

Pour la commune de Wittelsheim,
Le Maire

Yves GOEPFERT

Pour la commune de Zillisheim,
Le Maire

Michel LAUGEL

Pour la commune de Zimmersheim,
Le Maire

Philippe STURCHLER

Commune de Reiningue
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 DECEMBRE 2025**

4. Présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle de m2A sur la reconversion des friches industrielles

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

Présents :

Les Adjoints : Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

Les Conseillers municipaux : Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Joseline VOGEL, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS

Absents excusés et non représentés : François DIETSCH

Absents : Didier GAG, Coralie BATTAGLIA

Ont donné procuration : Francis KOLB à Joseline VOGEL, Claude JAUFFRET à Denis BOEGLIN, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

Secrétaire de séance : Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

ENTRÉ le
22 DEC. 2025

Sous-Préfecture de Mulhouse

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est a procédé à un contrôle conjoint de m2A et de la Ville de Mulhouse portant sur la reconversion des friches industrielles pour les exercices 2018 et suivants.

Le contrôle a été ouvert fin août 2024 et l'entretien de fin de contrôle avec le Président de m2A a eu lieu le 16 janvier 2025. Après examen de la réponse aux observations provisoires, la chambre a notifié à m2A le rapport d'observations définitives le 20 août 2025.

Conformément à la réglementation le rapport d'observations définitives a été communiqué au Conseil d'Agglomération, lors de sa séance du 13 octobre 2025 et a donné lieu à un débat.

En vertu de l'article L243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été transmis aux maires de chaque commune membre de m2A afin d'être présenté au plus proche conseil municipal pour en débattre.

Le rapport d'un peu plus de 100 pages souligne notamment :

- le travail conséquent entrepris en matière de lutte contre l'artificialisation, de requalification des friches et la stratégie volontariste des collectivités,
- m2A s'est entouré de nombreux partenaires et la chambre a constaté la mobilisation de nombreux outils contractuels,

- la Chambre a analysé plus finement la reconversion de 2 friches : quartier DMC et Fonderie à Mulhouse et souligné la coordination des interventions de m2A et de la Ville de Mulhouse tout en mobilisant des partenariats et des financements externes importants,
- la Chambre a en outre étudié la reconversion de 130 ha de friches, essentiellement minières, en centrales photovoltaïques par des sociétés privées.

La Chambre Régionale des Comptes formule, à l'attention de m2A, deux recommandations et deux rappels du droit.

Concernant les recommandations,

- la première porte sur la mise en place d'une stratégie foncière ; en la matière m2A s'appuiera sur les investigations conduites dans le cadre du futur PLUi pour finaliser et conduire la stratégie afférente afin de mobiliser le foncier à vocation économique notamment ;
- la seconde porte sur le suivi des installations photovoltaïques. La mise en place des indicateurs de suivi dans ce domaine passera par un protocole d'échange d'informations avec les services de l'Etat dans le cadre du pilotage du Plan climat.

Quant aux rappels aux droits,

- si l'observatoire de l'habitat et du foncier n'a pas été formellement mis en place, cet observatoire existe dans les faits et pour répondre aux attentes de la CRC, l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) Sud-Alsace sera missionnée dans les prochains mois pour rassembler l'ensemble des éléments et publier un observatoire selon les dispositions réglementaires ;
- l'important travail de recensement en matière d'inventaire des zones d'activité économique de m2A est souligné par la CRC. Il reste à engager la consultation des 7000 propriétaires et occupants puis de soumettre l'inventaire au Conseil d'agglomération dans les prochains mois.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal débat du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur la reconversion des friches industrielles.

PJ : Rapport d'observations définitives

ENTRÉ le

22 DEC. 2025

Sous-Préfecture de Mulhouse

Transmis à la Sous-Préfecture
Reiningue, 17 décembre 2025

Alain LECONTE



Commune de Reiningue
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 16 DECEMBRE 2025

**5. Présentation du dossier
d'enregistrement au titre
des installations classées
de la société Poulaillon**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

Présents :

Les Adjoints : Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

Les Conseillers municipaux : Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Joseline VOGEL, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS

Absents excusés et non représentés : François DIETSCH

Absents : Didier GAG, Coralie BATTAGLIA

Ont donné procuration : Francis KOLB à Joseline VOGEL, Claude JAUFFRET à Denis BOEGLIN, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

Secrétaire de séance : Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

ENTRÉ le
22 DEC. 2025
Sous-Préfecture de Mulhouse

Les services de la préfecture ont enregistré une demande déposée par la société Poulaillon, pour une régularisation relative à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à enregistrement pour la rubrique 2220 - préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétal- et pour une extension des activités de production de Bretzels dans un bâtiment à construire.

Dans ce cadre, une procédure est entamée comprenant

- une consultation du public à échéance du 12 décembre 2025 dans les communes concernées et sur le site internet de la Préfecture, portant sur la nature de l'installation projetée et l'emplacement sur lequel elle est réalisée et
- un avis de chacun des conseils municipaux des communes de Lutterbach et de Reiningue situées dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

Vu le dossier soumis à l'enquête publique en termes de description des activités de fabrication industrielle de pain, de sandwichs et de produits traiteur et d'analyse des risques.

Considérant que cet entrepôt est exploité depuis plus de 10 ans pour la préparation et la conservation de produits alimentaires,

Considérant les faibles risques environnementaux relevés par l'étude. En effet, l'activité de fabrication de pâtisseries industrielles présente peu d'impacts sur l'environnement immédiat, si ce n'est les émissions sonores liés au trafic des PL et des salariés et aux équipements techniques notamment les groupes de froid ainsi que des rejets quotidiens d'eaux usées issues du process de fabrication et des opérations de nettoyage,

Considérant l'objectif du projet qui est de créer environ 1 600 m² au sol d'extension sur deux niveaux sur le côté Ouest du site afin de :

- Créer une ligne de fabrication de bretzels 100 % alsaciens,
- D'ajouter un ou deux silos de farine pour porter la capacité de stockage de farine à 120 t maximum,
- De permettre l'augmentation de la cadence de fabrication des sandwichs qui sont un produit en forte hausse,
- De réaménager les réseaux du site de manière à pouvoir retenir les eaux d'extinction d'un éventuel incendie sur le site en cas d'incident,

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande présentée par la société BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON.

Transmis à la Sous-Préfecture
Reiningue, 17 décembre 2025
Alain LECONTE

ENTRÉ le
22 DEC. 2025
Sous-Préfecture de Mulhouse



Commune de Reiningue
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Canton de Kingersheim

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 DECEMBRE 2025**

**6. Affaires financières :
autorisation de
dépenses du Budget
2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures et dix minutes, le conseil municipal de la Commune de Reiningue s'est réuni en salle des séances en mairie - après convocation sous la présidence de Monsieur Alain LECONTE, Maire.

Présents :

Les Adjoints : Jules GERBER, Marilyne BUSCH, Denis BOEGLIN

Les Conseillers municipaux : Isabelle ORLY, Christine TOMASETTO, Joseline VOGEL, Sonia DEGUILLE, Pierre SPONY, Sandra SIRLIN, Jean-Roch GARAUD, Claire FUCHS

Absents excusés et non représentés : François DIETSCH

Absents : Didier GAG, Coralie BATTAGLIA

Ont donné procuration : Francis KOLB à Joseline VOGEL, Claude JAUFFRET à Denis BOEGLIN, Fabrice EGUEMANN à Jules GERBER

Secrétaire de séance : Madame Anne LANGLAIS, Directrice Générale des Services

ENTRÉ le
22 DEC. 2025

Sous-Préfecture de Mulhouse

Certaines interventions du programme d'investissement inscrit et voté en 2025 impliquent des dépenses d'investissement qui n'ont pas été réalisées totalement en 2025. Pour les mener à bien dans les meilleurs délais, la commune est tenue d'ouvrir les crédits correspondants dans le cadre du budget primitif 2026.

Par ailleurs, en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice budgétaire précédent.

Ainsi afin de poursuivre les projets engagés et dans l'attente du vote du budget primitif de 2026, seraient ouverts les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025, répartis par nature et votés au niveau du chapitre comme suit :

Chapitre / intitulé Compte - Intitulé	Budget primitif 2025	Ouverture 2026 (25% des crédits 2025)
21/ Immobilisations corporelles dont	1 260 803.66 €	169 646.15.00 €
2111 - Terrains nus		
2128 - Autres agencements et aménagements		13 458€
21316 - Constructions équipements du cimetière		29 484.93 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics		
21538 - Autres réseaux - Autre matériel et outillage d'incendie et de 21568 défense civile		9 900.00€
215731 -Matériel roulant -Autres installations, matériel et outillage 2158 techniques		113 078.39
- Installations générales, agencements et 2181 aménagements divers		1579.23
21831 - Autre matériel informatique		2145.6
23/ Immobilisations en cours	378 818.16 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux chapitres 21 et 23 du budget général de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette et des opérations d'investissements
- **CHARGE** le Maire ou son représentant à ouvrir 25% des crédits inscrits aux chapitres 21 et 23 du budget général primitif de l'exercice 2025 en dépenses d'investissement, tels que susmentionnés.

ENTRÉ le
22 DEC. 2025
Sous-Préfecture de Mulhouse

Transmis à la Sous-Préfecture
Reiningue, 17 décembre 2025
Alain LECONTE